

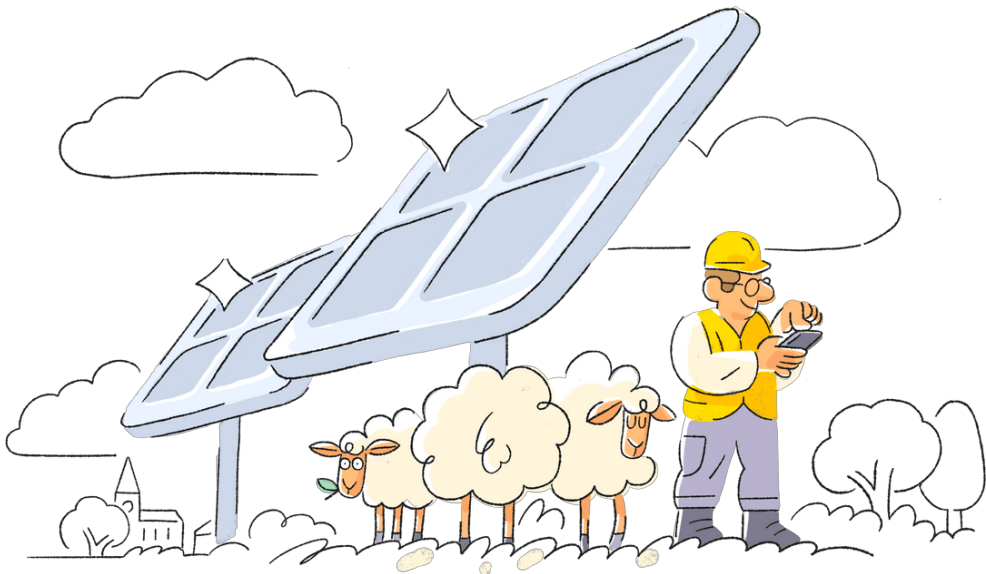
Demande d'examen au cas par cas

Construction d'un parc photovoltaïque au sol < à 1 MWc

AOUZE 88170



Maître d'ouvrage :
Ferme solaire SAS
25 Avenue Sainte-Victoire
13100 Aix-en-Provence



SOMMAIRE		
Pièce obligatoire - Annexes 3-4-5-7 du Cerfa		
An.3	Plan de situation	2-3
An.4	Photographies environnement proche et paysage lointain	4-6
An.5	Plan du projet	7
An.6	Plan des abords	8
An.7	Site Natura 2000	9-10
Pièce complémentaire		
An.Sup.1	Schéma de principe des écoulements d'eaux pluviales	11
An.Sup.2	Plan de raccordement au poste HTA/BT	12
An.Sup.3	Emplacement du site par rapport aux territoires protégés	13-19
An.Sup.4	Risques identifiés à proximité du site	20-24
An.Sup.5	Description du projet et chantier	25-27



AOUZE // Description du projet

Projet photovoltaïque au sol < 1MWc

LOCALISATION ET CONTEXTE FONCIER

Le projet consiste en l’implantation d’un parc photovoltaïque avec un potentiel de production cible inférieur à 1 MWc sur la commune d’Aouze (88170) dans le département de la Vosges en région Grand-Est.

La Commune est couverte par le Règlement National d’Urbanisme (RNU).

EMPLACEMENT PAR RAPPORT AUX TERRITOIRES PROTEGES

Différents territoires protégés se trouvent aux alentours de la commune d’Aouze cependant le projet situé au centre de la commune n’est touché par aucune de ces zones hormis la zone de protection des abords de monuments historiques (église Saint-Vincent à Aouze) et la zones de présomption de prescription archéologique de Lorraine.

Le projet se trouve à :

- Environ 12.7 km d'une zone NATURA 2000 (Directive Habitat) et 16 km d'une zone NATURA 2000 (Directive Oiseaux)
- Environ 3.3 Km d'une zone ZNIEFF type 1 et 2.5 km d'une zone type 2
- Environ 14 km d'une zone de protection des biotopes
- Une légère partie du projet se trouve en zone humide, une mesure d’évitement est appliquée au projet.

RISQUES AUX ALENTOURS DU PROJET

Des risques liés à différents facteurs peuvent mettre la structure des panneaux en danger ou les personnes agissant autour du site, ces éléments seront pris en compte durant la phase d'étude du projet :

- Exposition au retrait gonflement des argiles : principalement MOYENNE
- Zonage des vents moyens de la France : 16 Km/h à 20 Km/h
- Zonage sismique de la France : FAIBLE
- Aucun PEB ne se trouve à proximité du site (rayon de 5 km)
- Zone 2 radon : Potentiel faible, localement à risque
- Le projet n'est pas concerné par un Plan de Prévention du Risque Naturel (PPRN)
- Aucun risque de pollution au sein de la commune. Aucune étude de pollution n'a été faite sur le terrain

ETAT INITIAL ET CONTEXTE PAYSAGER

Le site d’implantation étant en zone rurale, l’environnement voisin du projet est majoritairement composé de terrains en friches et de champs agricoles.

Le terrain d'implantation présente un relief légèrement pentu adapté à l'installation des structures photovoltaïques sans modification du relief naturel, avec un profil altimétrique allant de 332 m NGF à 349 m NGF. Sa situation en zone rurale permet aux haies naturelles existantes d'offrir un masque paysager. Des haies paysagères seront rajoutées pour renforcer le masque paysager. Ces haies renforceront l'intégration visuelle de la centrale, tout en favorisant la biodiversité et en offrant des corridors écologiques pour la faune et la flore.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet photovoltaïque consiste à produire de l’électricité bas carbone.

La centrale se composera des caractéristiques suivantes :

Caractéristiques initiales

- Surface clôturée totale : 4.3 hectares
- Surface des parcelles cadastrales concernées : 4.5 hectares
- Puissance installée estimée : 0.99 MWc

Caractéristiques des locaux techniques

- 1 poste de livraison et de transformation : (< 20 m²)
- 1 citerne de taille préconisée par le SDIS

Les éléments seront de teinte permettant d’assurer une intégration discrète dans le paysage, et respecteront les normes de sécurité électrique avec des installations ignifugées.

Pour ce qui est de l’activité énergétique, le projet contribue à produire de l'électricité à faible émission de carbone, qui sera injectée directement sur le réseau public de distribution.

Les panneaux photovoltaïques seront supportés par des structures métalliques de type « Trackers ou Fixes » (appelées tables), ancrées dans le sol par des pieux battus et/ou vissés. Ces tables seront orientées de façon à maximiser leur ensoleillement.

Les tables ne constitueront pas de « barrage » hydraulique pour l’écoulement des eaux superficielles car les structures sont surélevées et respecteront le principe de continuité des écoulements des eaux de ruissellement. Des espaces de plusieurs millimètres entre chaque panneau permettront à l'eau de pluie de s'écouler au sein d'une même table.

Le poste de livraison et de transformation sera installé en bordure de parcelle pour faciliter l’accès au gestionnaire d’électricité du réseaux ENEDIS. Ce poste abrite les transformateurs qui augmentent la tension électrique des panneaux avant l’acheminement vers le point de livraison. Il joue un rôle central dans l’interface avec le réseau public. Il est conçu pour injecter la production énergétique dans le réseau ENEDIS. Ce bâtiment technique est un préfabriqué en béton avec des protections contre les surcharges et les surtensions avec une emprise au sol inferieure à 20m². Sa position proche des accès principaux facilitera l’intervention des équipes d’Enedis pour les besoins de maintenance et/ou de contrôle.

Une citerne sera installée à l'intérieur du site. Un poteau incendie et une aire d'aspiration permettront de pomper l'eau de la citerne par les services du SDIS en cas d'incendie. Son positionnement et ses caractéristiques sont développés dans la partie **Accès et sécurité**.

Le positionnement et la taille des ouvrages techniques de la centrale représentés pourront varier, dans une certaine mesure, en fonction des études à venir.

LES RESEAUX

Le projet sera raccordé au réseau ENEDIS à partir des postes de livraison/transformation.

Les câbles de liaisons électriques entre les postes de livraison/transformation et les tables seront enfouis selon les normes en vigueur, en prenant en compte l'ensemble des réseaux existants. Les câbles seront passés dans les conduites préalablement installées.

Après l'enfouissement, le terrain sera remis en l'état d'origine. Le projet de centrale en lui-même ne nécessite aucun autre type de raccordement : il n'y a aucun rejet d'eaux pluviales, d'eaux usées et aucun apport d'eau potable.

ACCES ET SECURITE

Les accès principaux se feront par les accès déjà existants sur les parcelles.

La voirie de type « lourde » permettra l'accès jusqu'aux locaux techniques à l'intérieur de la centrale. Ces voiries d'une largeur de 5m minimum, seront renforcées avec 20 à 50 cm de grave concassées (selon la qualité du sol) pour résister au poids des camions de transport et des grues.

Le périmètre sera clôturé avec un grillage agricole déjà existant de 2 m de hauteur. Des passages seront aménagés pour permettre la libre circulation de la petite faune, conformément aux réglementations environnementales locales.

Afin d'assurer une sécurité optimale face aux incendies, une citerne souple sera installée de façon stratégique afin de faciliter l'extinction de feu sur l'ensemble du site. (Cf : photographie ci-dessous)



MATERIAUX

Modules : panneaux type monocristallin de couleur bleutée. Structure métallique teinte galvanisée.

Clôtures : clôture de 2m avec passage petite faune

Poste de livraison et de transformation : modules préfabriqués en béton de teinte adaptée à l'environnement.

Terrain : maintien d'une strate herbacée avec ensemencement préalable.

Chemins et plateformes : matériaux vernaculaires de roche concassée perméable et drainant.

Citerne : matériau souple de teinte verte.

DEMANTELEMENT ET REVERSIBILITE DU SITE

Conformément aux engagements de réversibilité, le site sera remis en état au terme de la durée d'exploitation. Tous les équipements seront démontés et recyclés dans le cadre du programme de recyclage PV Cycle, garantissant un taux de recyclage de plus de 90 % pour les panneaux et les structures métalliques. Cette démarche permet de préserver l'intégrité des sols et de redonner au site sa vocation initiale.

PHASE CHANTIER

Des mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) seront mises en oeuvre afin de limiter l'impact des travaux sur l'environnement. Les points suivants seront ainsi pris en compte :

- Limitation de la durée du chantier (4-5 mois)
 - Agenda chantier hors période de nidification et reproduction des espèces locales autant que possible (probablement entre Octobre et Mars)
 - Pas de travaux en période nocturne
 - Balisage du chantier
 - Mise en place de bacs de tri et de traitement des déchets
- Poids lourds limités aux pistes lourdes carrossées
 - Utilisation d'un mouton hydraulique léger sur chenilles
 - Maintien autant que possible de la strate enherbée initiale
 - Mise en place d'une petite zone de stockage matériel temporaire
 - Limitation autant que possible des tranchées pour passage des câbles électriques

